



## AVIS D'ATTRIBUTION

### MISE A DISPOSITION PAR FRET SNCF D'UN TERRAIN NON BATI D'ENVIRON 3 500 M2 SUR LA COMMUNE DE LYON POUR UNE ACTIVITE DE LIEU DE VIE CULTUREL, BAR, RESTAURATION

- 1. SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale** Sud-Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de FRET SNCF et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de FRET SNCF
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Flavien TONNELIER / Courriel : ftonnelier@yxime.fr / Téléphone : 07.78.67.78.24 / Adresse : YXIME – 23 avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire-et-Cuire
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> situé à proximité de la gare de Jean Macé, Avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup> (69007).
- 4. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, FRET SNCF a décidé d'attribuer la convention d'occupation à l'association TGLR (The Gentlemen Lifestyle Republic) dont le siège est sis 112 rue Vendome à Lyon (69006).  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 19 février 2020.
- 5. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 6. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03  
Téléphone : 04 87 63 50 00 - Télécopie : 04 87 63 52 50  
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr